

Septembre 2019
N°316

Initiatives



p3

*Apiculteur-agriculteur :
des initiatives à faire connaître*

Réglementation



p4

*Directive Nitrates
Vérifiez vos obligations
de couverture des sols*

Services



p12

*Terralto
Ensemble, faisons
vivre vos projets !*

Dossier



p6-7

Formation

C'est **qui** le **patron** ?

Édito



Jean-Yves Heurtin ■
*Président de la Chambre
d'agriculture du Calvados*

Parole de politique...

Ces dernières semaines ne sont pas flatteuses pour nos élus nationaux, nous ne pouvons qu'observer le décalage entre les propos et les actes. Si localement nous avons pu constater une mobilisation très forte de nos élus de terrain, et je les en remercie, l'action de notre Ministre de l'agriculture, du Premier Ministre et du Président de la République est restée inexistante pour sauver l'usine de Cagny.

Malgré la possibilité d'une nationalisation temporaire évoquée par le Sénateur Allizard lors de la visite de madame Primas, Présidente de la Commission Economique du Sénat, propos également tenu par monsieur Larcher, Président du Sénat lors d'un déplacement à Hérouville Saint Clair, le silence de nos élus nationaux est assourdissant et leurs actes inexistantes.

A croire que cette inaction, la signature des accords du CETA, les tergiversations autour des accords du MERCOSUR (pour des raisons bien lointaines des enjeux agricoles) sont l'affichage du choix d'affaiblir notre agriculture Française.

La crédibilité d'un homme politique ne tient pas à ses paroles, elle est le fruit de ses actes !

Exploitation cherche repreneur

Plaine de Caen (proche Bessin)

Exploitation horticole d'une surface totale de 1.17 ha, comprenant des surfaces de plein champ et 3 serres multi-chapelles (avec chauffage au gaz naturel), forage.

L'usage actuel est en fleurs coupées mais l'outil peut être réorienté vers une activité de maraichage, d'aquaponie, de pépinière... selon les souhaits de l'acquéreur.

Vente dès accord.

Bocage, région Valdallière

Exploitation laitière (67 ha et 371 000 litres de lait). Les 67 ha de foncier seront loués, la terre est de bonne qualité, le parcellaire est groupé (48 ha autour du corps de ferme). Vente du corps de ferme (sauf 1 bâtiment), du matériel et des stocks. Un logement sur place est disponible, location ou vente possible. Les infrastructures laitières permettent d'envisager un développement de l'activité laitière, le troupeau laitier (50% PH – 50% No) est génotypé avec un bon potentiel. La structure est conduite de façon autonome, avec forte proportion d'herbe (MAEC en cours), facilement convertible à l'AB. Période de contrat de parrainage possible.

Bocage, région de Vire

Exploitation laitière, 90 hectares, contrat laitier de 425000 litres, vente du corps de ferme, reprise cheptel mort et vif et des stocks.

Sud Pays d'Auge

Exploitation en vaches allaitantes (limousines). SAU actuelle de 76 ha, 100% prairies. Vente des bâtiments (2800 m²), d'une maison d'habitation en bâti traditionnel du pays d'Auge + dépendances et du foncier en propriété (36 ha attenant + 20 ha). Possibilité de location de 20 ha. Le cheptel, le matériel et les stocks sont à vendre au preneur ou à tiers. Structure qui peut rester en élevage allaitant ou être réorienté selon le choix du preneur.

Sud Est Pays d'Auge

Exploitation laitière, SAU de 68,8 ha dont 16 ha de labours et le reste en herbe. Référence laitière de 416 000 l, livrés à Agrilal. Troupeau mixte (Normandes et Prim'Holstein). Vente du corps de ferme, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Pas de logement compris dans l'offre.

Contact installation-transmission

Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :
Émilie Legros - 02 31 31 87 64
Bessin, Bocage :
Vincent Salesses - 02 31 68 95 21

Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :
point-info@calvados.chambagri.fr

Safer de Basse-Normandie

www.saferdenormandie.com

Installation-transmission

Mieux connaître sa future exploitation avant de s'installer !

M et Mme NICOLAS céderont leur exploitation à Sébastien GESLIN à l'issue de son stage sur l'exploitation.

Le moment de la transmission-installation est une phase importante de la vie de tout un chacun. Son appréhension est tout aussi bien partagée par le repreneur que par le cédant, surtout lors d'une cession hors cadre familial.

Côté repreneur, l'enjeu se situe au niveau de la connaissance de la structure que l'on va reprendre et, dans le cas des installations sociétaires, s'ajoute le côté humain (entente, objectifs communs, partage de valeurs). Côté cédant, plus particulièrement pour ceux qui ont envie de voir leur outil perdurer, c'est le moment de partager son expérience avec un jeune, afin que le projet réussisse.

Tous ces éléments soulignent l'importance de bien appréhender sa future reprise. Pour cela, il existe plusieurs moyens. Les **contrats de parrainage**, financés par la Région Normandie, ou le **stage créateur d'entreprise**, en lien avec Pôle Emploi, font partie des dispositifs les plus appréciés. Nous avons recueilli les témoignages de Sébastien GESLIN actuellement en stage créateur d'entreprise sur la structure qu'il reprendra en fin d'année, ainsi que ceux de M et Mme NICOLAS qui lui céderont leur exploitation.

M. GESLIN, pouvez-vous nous parler de vous et nous faire partager votre expérience ?

« Je suis originaire de la région et j'ai eu une expérience de salarié. Je tiens à dire qu'avant d'entrer en stage sur l'exploitation, nous avons validé les conditions de reprise avec M et Mme NICOLAS. Le stage me permet de mieux connaître l'exploitation, à commencer par les terres, les bâtiments, le matériel et le cheptel. Nous avons pu échanger sur le fonctionnement de l'exploitation et mes objectifs de production. J'ai aussi rencontré les personnes qui travaillent avec lui : commerciaux, techniciens mais aussi les voisins lors des ensilages. Ce statut de stagiaire prévoit également d'avoir du temps à consacrer



aux démarches administratives préalables à l'installation. Petit à petit, je prends mes marques dans l'exploitation mais aussi de plus en plus d'autonomie dans le travail. Mais il ne faut pas brûler les étapes. »

M. et Mme NICOLAS, en tant que cédant, que pensez-vous de ce dispositif ?

« La transmission n'est pas chose aisée. C'est un conseiller de la Chambre d'agriculture qui nous a présenté les avantages du parrainage, lorsque nous avons inscrit notre exploitation au Répertoire départ installation (RDI). Au début, nous avions de l'appréhension car nous n'avions jamais eu d'autre personne que nous même sur l'exploitation.

Le contact s'est fait progressivement, en travaillant ensemble sur les cultures, puis sur les animaux, mais aussi lors des repas pris ensemble. Aujourd'hui, je laisse de plus en plus d'autonomie à Sébastien. Une relation de confiance s'est établie. Nous échangeons ensemble sur son projet, avec une exploitation qui sera plus spécialisée en lait demain.

Le travail de Sébastien est une aide bienvenue sur l'exploitation, cela donne

de la souplesse et nous soulage dans le travail. Le coût est supporté par pôle emploi qui verse des indemnités à Sébastien. Nous jugeons le dispositif très satisfaisant, nous pourrions céder notre exploitation à Sébastien en toute quiétude.

Pour les derniers mois d'activités, il nous reste à transmettre tous les rudiments liés à la gestion de l'exploitation (classement des factures, paiement et gestion de l'exploitation), il y a juste une chose qu'il ne verra pas pendant son stage afin de le protéger d'un éventuel accident, c'est la période de vêlage de nos vaches allaitantes. Mais comme c'est un atelier qu'il ne reprendra pas, ce n'est pas très grave.»

Qu'il s'agisse du contrat de parrainage ou du stage créateur d'entreprise, dont les modalités diffèrent quelques peu, l'objectif reste le même : favoriser le renouvellement des générations en agriculture. Si vous êtes intéressé par ces dispositifs ou concerné par la transmission de votre exploitation, dans un cadre familial ou non, n'hésitez pas à contacter le conseiller installation-transmission de votre secteur.

Vincent Salesses

02 31 68 95 21

vincent.salesses@normandie.chambagri.fr

Signalez-nous les dégâts causés par les sangliers

La Chambre d'agriculture du Calvados, particulièrement attentive à la recrudescence des dégâts occasionnés par les sangliers, souhaite disposer de données chiffrées pour dresser un état des lieux des dégâts observés. Nous vous invitons donc à remplir et à nous retourner, avant le 15 octobre, le questionnaire joint à ce bulletin.



Agenda

▲ Forum Champs d'Innovation
Le 21 novembre, à Mont Saint Aignan (76)

De l'organisation du travail à la commercialisation, en passant par la gestion ou encore la conduite des cultures ou des troupeaux, découvrez des solutions innovantes issues des travaux de R&D directement applicables au sein de votre exploitation.

Contact : Céline HOUET

02 31 47 22 23

Champs
d'innovation

Apiculteur-agriculteur : des initiatives à faire connaître

Opposés régulièrement, les apiculteurs et les agriculteurs peuvent travailler ensemble. Des exemples fleurissent d'agriculteurs mettant à disposition leur parcelle pour installer des ruches. L'occasion de se rencontrer, de mieux se comprendre et de faire correspondre les pratiques.



Une mise en relation réussie

Mi-mai, Xavier HEUZE polyculteur-éleveur en GAEC avec son épouse Mélanie sur la commune de RAPILLY, contacte la Chambre d'agriculture : « Je souhaiterais mettre des ruches sur mes parcelles de luzerne et trèfle violet qui seront au stade floraison fin juin mais je ne connais pas d'apiculteurs ». Habituellement, la légumineuse est fauchée au stade bien avant floraison pour

obtenir les meilleures valeurs alimentaires possibles. Chez Xavier, la luzerne est récoltée une première fois en enrubbage début mai et sera moissonnée fin août dans le cadre d'un contrat de production de semences. Cette année, elle va rester en fleurs pendant 3 à 4 semaines. Parmi les contacts transmis, Xavier appelle Adrien GUILLEMOT, de Jort, qui est en contact avec la Chambre d'agriculture par l'intermédiaire de l'Association des Producteurs du Pays de Falaise. Et le 20 juin, 18 ruches sont installées sur la luzerne. En s'approchant de la parcelle, on se rend vite compte de la présence des nouvelles habitantes qui bourdonnent !

« Nous avons beaucoup à découvrir les uns des autres »

Pour Xavier, l'intérêt est la pollinisation de ses cultures, mais c'est aussi l'occasion de mieux connaître le monde des abeilles : fonctionnement de la ruche, organisation de l'essaim, rythme/durée de vie, production de miel (40 000 abeilles par ruche produisent 20



Emmanuelle DUVAL et Adrien GUILLEMOT / Xavier HEUZE : « en discutant, on se comprend mieux et on réfléchit à adapter nos pratiques »

kg de miel) et de nectar, travail de l'apiculteur. Pour Adrien, cela permet de diversifier les fleurs : après le colza, les acacias, les tilleuls et avant le tournesol... c'est le tour de la luzerne et du trèfle violet. « Installé depuis 2 ans, mon réseau de proximité se construit petit à petit mais je dois encore aller dans

la Sarthe pour compenser les périodes en manque de ressources locales. Mon objectif est d'aller à la rencontre des agriculteurs et de mieux connaître leurs pratiques. Chacun y gagne ! ».

David Delbecque

02 31 68 65 71

d.delbecque@calvados.chambagri.fr

Favoriser les échanges entre apiculteurs et agriculteurs

Depuis plusieurs années, les Chambres d'agriculture de Normandie conduisent des actions visant à faciliter le dialogue entre apiculteurs et agriculteurs. Pour 2019, le plan d'actions s'articule autour de 3 axes.

Rappeler les bonnes pratiques de traitement pour protéger les pollinisateurs

Chaque année au printemps, un message technique rappelant le rôle de l'abeille dans l'élaboration du rendement et sa période de vulnérabilité est diffusée au sein du réseau de conseillers afin d'être relayé aux agriculteurs via différents canaux : réunions, tours de plaine, flashes cultures...

Cette note met l'accent sur les règles d'utilisation et d'application des produits phytosanitaires. Un encart est aussi proposé pour insertion dans les documents consacrés à la culture de féverole, colza, céréales, pois et lin (voir ci-contre)

Produire des références locales sur la ressource mellifère

La ressource mellifère tout au long de l'année est un enjeu fort pour le maintien de colonies d'abeilles vigoureuses avant la période hivernale. Des essais ont déjà été mis en place concernant les plantes mellifères à implanter sur jachères ou bandes enherbées, mais les risques de carence à l'automne révèlent l'importance de travailler sur les couverts d'interculture.

Vulgariser, échanger et partager

Afin de sensibiliser agriculteurs et futurs

agriculteurs à l'enjeu pollinisateurs et les aider à intégrer l'aspect mellifère dans leurs itinéraires culturaux ou aménagements parcellaires (CIPAN, plantations d'arbres...), des rendez-vous « bout de champ » sont organisés. Le prochain - labellisé Innov'action - aura lieu en septembre dans l'Avranchin avec le témoignage d'apiculteurs professionnels.

A l'automne, se tiendra également une rencontre entre apiculteurs et agriculteurs sur le secteur de Vire* pour identifier les besoins et définir les actions prioritaires à conduire. En effet, comme le prouvent les témoignages ci-dessus, apiculteurs et agriculteurs ont tout à gagner à construire des partenariats.

Pour plus d'informations : <https://calvados.chambres-agriculture.fr/environnement/abeilles/>

Application d'insecticides :

Attention aux abeilles

En période de floraison et de production d'exsudats, afin de préserver les abeilles et les autres insectes pollinisateurs, il est important d'adapter ses pratiques tout en respectant la réglementation : traitements de préférence le soir, pas de mélanges fongicides-insecticides, absence d'abeilles dans la parcelle lors du traitement, utilisation de produits avec mention spécifique « abeilles »...

Marie-Christine Fort Legrand

02 33 79 41 75

Nicolas Coufourier

02 35 59 47 73

* si vous souhaitez participer à cette rencontre, n'hésitez pas à contacter Marie-Christine.



Le Département soutient la filière apicole

Aux côtés de ses partenaires, le Département du Calvados s'engage pour la création d'un plan sanitaire apicole.

La simplification des paysages et l'urbanisation, l'arrivée de pathogènes particulièrement virulents, le mode d'agriculture, mais aussi les pratiques des apiculteurs couplées à de nouvelles menaces, engendrent une augmentation de mortalité des abeilles ces dernières

années. Les insectes pollinisateurs jouent pourtant un rôle fondamental pour environ 80 % des cultures. L'abeille intervient également comme sentinelle et donne l'alerte pour les atteintes à l'environnement et la biodiversité.

Dans le Calvados, on recense environ 350 apiculteurs dont une majorité d'amateurs, avec des pratiques allant de la simple récolte à la production avec des impératifs de rentabilité. Les maladies des abeilles couramment rencontrées sont la

varroose et la loque américaine, toutes deux susceptibles de conduire à la mort de la colonie.

Afin de préserver le bon état sanitaire du cheptel apicole, le Groupement de défense sanitaire (GDS) en association avec le Groupement de défense sanitaire apicole (GDSA) va, dès cette année, recruter et former quatre techniciens apicoles. Ils assureront notamment la surveillance sanitaire, l'animation-formation du réseau des éleveurs et la promotion des bonnes

pratiques sanitaires.

Le Département apporte son concours financier à hauteur de 15 000 €. La Direction départementale de la protection des populations versera, pour sa part, 10 000 €. Le Département - lire nos précédents articles - renouvelle également son engagement dans le plan de lutte contre le frelon asiatique. En 2018, ce plan a permis de détruire 3 113 nids sur le Calvados.

◆ Les mardis du Quai Voltaire

L'agriculture et l'alimentation sont-elles encore des **priorités** pour **l'Europe** ?



Mardi 23 avril, vingt-cinq personnes, agriculteurs, cadres de l'agriculture, presse agricole, élus et ingénieurs agronomes de Normandie, ont participé un débat sur ce thème à la Chambre d'agriculture du Calvados. Débat retransmis en direct sur internet.

L'Europe a-t-elle vocation à contribuer à nourrir le monde dans son propre intérêt stratégique ? Ou bien doit-elle d'abord s'attacher à conforter sa souveraineté alimentaire avec une agriculture exemplaire pour préserver ses ressources naturelles, la santé de tous, contribuer à atténuer le changement climatique, quitte à réduire son ambition exportatrice au profit de produits à forte valeur ajoutée ?

Pascal Verdeau, attaché depuis plus de 20 ans à France télévision à Bruxelles, a permis aux quatre intervenants de confronter leurs arguments sur les défis prioritaires et sur les réponses possibles pour la future politique agricole européenne.

Karine Gloanec-Maurin, députée européenne, explique le mécanisme du

compromis entre des pays européens aux niveaux d'agriculture très différents. Elle plaide pour le maintien d'un budget constant grâce à de nouvelles taxes sur les transactions financières, les prélèvements fiscaux, les GAFA...

Jacques Morineau, président de la plateforme « Pour une autre PAC », défend une PAC plus protectrice et accompagnatrice de la transition agro-écologique, indexée sur l'emploi et non plus sur la surface des exploitations. Il défend un scénario qui privilégie la réduction des gaz à effet de serre et valorise la qualité attendue par les consommateurs, quitte à perdre en production et en potentiel d'exportation européen.

Joao Pacheco, ancien responsable

Agriculture de la Commission, aujourd'hui indépendant, insiste sur les progrès de l'agriculture impulsés par l'Europe depuis 50 ans. Elle a produit des aliments très sûrs à prix modérés. Il est très réservé sur les plans stratégiques nationaux envisagés par la Commission, et arbitrés par elle, au détriment de l'ambition et de la démocratie européennes.

Jean-Marie Séronie, agroéconomiste, défend au niveau européen un accompagnement des risques inhérents à la transition et au changement climatique afin de mieux les mutualiser et d'éviter des distorsions de concurrence économiques ou normatives entre les Etats membres.

En conclusion, l'Europe fait face à de nouveaux défis tels que la sécurité,

l'environnement, ou le numérique. La politique agricole et alimentaire européenne apparaît moins prioritaire à certains alors qu'elle est toujours un enjeu stratégique majeur pour tous les grands pays du monde et pour le continent européen.

En octobre, le prochain Parlement Européen aura la mission d'écrire une nouvelle vision, en s'appuyant sur le potentiel de cohésion de l'alimentation, pour la santé et l'équilibre des territoires. Une unanimité partagée autour du message « Votez aux européennes » !

Pour voir ou revoir ce débat, coorganisé par les Agros de Normandie et la Chambre d'agriculture du Calvados : <https://www.aptalumni.org/gene/main.php?base=3695>

MAEC systèmes, dernière étape pour les engagés en 2015

Si vous êtes toujours engagé en MAEC* système, depuis 2015, sur l'un des territoires animés par la Chambre d'agriculture, vous avez démarré la dernière campagne de votre contrat MAEC. Nous vous rappelons que parmi les engagements que vous avez pris en souscrivant un MAEC, vous vous êtes engagés à participer à une réunion d'information pour échanger sur la gestion de l'azote au sein de votre exploitation.

Cette réunion d'une demi-journée doit être réalisée dans les deux dernières années de l'engagement. A l'issue de cette rencontre, les participants se verront remettre une attestation qui pourra être réclamée en cas de contrôle. La non-production de cette attestation pourra être sanctionnée par une pénalité de 50% de l'aide annuelle.

Vous trouverez ci-contre les dates et lieux proposés pour ces réunions dans le Calvados. Nous vous invitons à **vous inscrire au plus vite**, le nombre de places étant limité à 15 personnes par réunion. A l'occasion de ces rencontres, nous répondrons également aux questions que vous pouvez encore vous poser sur votre MAEC.

Laura Roëlsens ■
☎ 02 31 31 87 66

l.roelens@calvados.chambagri.fr

* MAEC Mesure agro-environnementale et climatique

Réunions gestion azote pour les exploitants engagés en MAEC système dont l'opérateur est la Chambre d'agriculture du Calvados

Secteur	Lieu et horaire	Date	Type de MAEC système*	Inscription
Plaine	«Antenne de Hérouville St Clair à 14h»	Mercredi 08 oct.	«Evolution et Maintien polyculture-élevage et Grandes cultures»	02 31 68 11 16 ou 02 31 68 65 70
		Mercredi 27 nov.		
Bocage	CA antenne de Vire à 14h	Jeu 26 sept.	Evolution polyculture-élevage et Grandes cultures	02 31 68 11 16 ou 02 31 68 65 70
		Jeu 17 oct.	Maintien	
		Jeu 28 nov.	Evolution polyculture-élevage et Grandes cultures	
		Mardi 17 déc.	Maintien	
Bessin	CA antenne de Bayeux à 13h45	Mardi 01 oct.	Evolution polyculture-élevage	02 31 51 66 33 ou 02 31 51 66 34
	Mairie de La Cambe à 13h45	Jeu 03 oct.	Maintien	
	CA antenne de Bayeux à 13h45	Mardi 08 oct.	Maintien	
Pays d'Auge	CA antenne de Lisieux à 13h45	Lun 16 sept.	Maintien avec bovins	02 31 31 31 85 ou 02 31 31 87 66
		Mardi 24 sept.	Maintien avec bovins	
		Jeu 03 oct.	Maintien avec équins	
		Mardi 08 oct.	Maintien avec bovins	
		Jeu 17 oct.	Evolution polyculture-élevage	
		Lun 04 Nov.	Maintien avec équins	

* Codes des mesures : Evolution polyculture-élevage SPE2, SPE3, SPE6, SPE9 - Maintien polyculture-élevage SPM3 - Grandes cultures SGN1, SGN2

◆ Bâtiment

Construire en toute sécurité

Lors des chantiers, il ne faut pas faire l'économie de la sécurité. L'intégrer est une obligation et permet à toutes les entreprises de travailler correctement, plus vite et confortablement. Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé ou PPSPS en fait partie. A tout moment du chantier, on installe et on utilise des dispositifs et matériels adaptés. Au-delà de la protection des travailleurs, intégrer la sécurité est un gain de temps, d'argent, d'énergie et de main d'œuvre.

« Chantier propre, travail propre ». « A bon travailleur, bon outil ». Deux adages qui résumant bien la philosophie de la sécurité prévention dans la construction. Elle se trouve à tous les niveaux dans un chantier. Elle doit être intégrée dès la conception. Elle fait d'ailleurs partie intégrante des opérations de construction. Le principe général est d'écartier le risque le plus tôt possible.

Sur les chantiers, les accidents sont une réalité, malheureusement. Les accidents surviennent autant lors de chantiers de construction que lors d'opérations d'entretien des bâtiments. Les conséquences peuvent être lourdes, voire fatales. Même si l'entreprise qui intervient est responsable, le maître d'ouvrage l'est également.

Le PPSPS pour préparer le chantier

Le préalable à tout chantier : sa préparation. Bien sûr, on réalise les plans, on signe les devis avec les entreprises, mais il faut

préparer le chantier. Le maître d'ouvrage se doit, le plus tôt possible, de mettre en place un plan particulier de sécurité et de protection de la santé ou PPSPS. Ceci permet de prévoir toutes les dispositions pour le chantier, notamment la circulation et les accès des engins et autres camions de livraison venant de l'extérieur, les secours, l'hygiène...

Le PPSPS appréhende les risques, ainsi que les mesures spécifiques à mettre en place, notamment, par rapport aux métiers spécifiques (couverture...) mais également lors de périodes où plusieurs entreprises interviennent sur le chantier (en même temps ou pas).

Coordonner la sécurité

Le plan réalisé, c'est le coordinateur SPS qui assure la bonne conduite et coordination des interventions avec la bonne mise en œuvre des moyens de prévention. La sécurité n'a pas de prix. Elle est vitale. Le PPSPS et la coordination sont obligatoires. N'en faites pas l'économie.

Le filet pour éviter de tomber



Ce type d'intervention est assuré par les organismes spécialisés. Au-delà de la sécurité, elle simplifie le travail, offre un confort et permet surtout des économies de temps, de main d'œuvre.

Sylvain Kientz

☎ 02 31 70 25 69

sylvain.kientz@normandie.chambagri.fr

◆ Directive nitrates

Vérifiez vos obligations de couverture des sols

La couverture des sols avant culture de printemps est obligatoire pour les parcelles en zone vulnérable, sauf cas de dérogation. Les règles ont changé depuis 2018 avec le 6^e programme d'actions de la Directive nitrates.

Dates de couverture

La couverture des sols peut être assurée par une CIPAN* (couvert non récolté), des repousses de céréales (denses et homogènes spatialement, pour 20 % maximum de la surface à couvrir, non autorisées en ZAR**), ou encore une culture dérobée (couvert exploité par fauche ou pâturage).

Dans le cas CIPAN, le semis doit être réalisé réglementairement au plus tard le 1^{er} novembre. La destruction des CIPAN et des repousses de céréales peut être réalisée dès lors que le couvert a duré 2 mois, et à partir :

- du 1^{er} novembre pour les couverts présents dès le 1^{er} septembre ou en sol à plus de 25 % d'argile,

- du 15 novembre dans les autres cas.

Il n'y a pas de date limite imposée pour les dérobées.

Dérogations aux couverts

Dans les zones vulnérables et ZAR du Calvados, la couverture du sol est facultative dans deux situations :

- En cas de récolte tardive de la culture principale précédente : après le 15 octobre (1^{er} octobre pour les légumes et le maraîchage). Notez la date de récolte sur votre cahier d'enregistrement des pratiques et calculez le bilan azoté post-récolte.
- En cas de pratique du faux semis sur parcelles avant semis de lin, pomme de terre ou légumes de plein champ, avant

Tous les couverts peuvent être détruits à partir du 15 novembre s'ils ont plus de 2 mois.



implantation de culture en Technique Culturelle Simplifiée ou après colza. Le faux semis consiste à préparer un lit de semence fin, à laisser germer les adventices, puis à les détruire par travail superficiel (sans recours aux outils de labour). Il faut réaliser au moins 3 interventions mécaniques assurées sans destruction chimique. Notez ces

dates de travail du sol dans votre cahier d'enregistrement des pratiques et calculez le bilan azoté post-récolte.

Retrouvez plus d'informations dans la rubrique Environnement / Directive nitrates du site calvados.chambres-agriculture.fr

Isabelle Diomard

☎ 02 31 70 25 30

isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr

* CIPAN : Culture Intermédiaire Piège A Nitrates

** ZAR : Zones d'Actions Renforcées

Si votre couvert est déclaré en SIE pour la PAC

Si vous avez déclaré des couverts en Surface d'Intérêt Ecologique, ils doivent respecter les **dates de couverture obligatoire** : du 17 septembre au 11 novembre en 2019 pour le Calvados. Pour les parcelles en couvert SIE et situées en zone vulnérable, le cumul des règles donne :

- si semis avant le 1^{er} septembre, destruction possible à partir du 12 novembre,
- si semis entre le 1^{er} et le 17 septembre, destruction possible à partir du 15 novembre (ou 12 novembre en sol à plus de 25 % d'argile) et minimum 2 mois de présence.

Formation : c'est qui le patron ?

Les formations proposées par la Chambre d'agriculture vous permettent d'acquérir des nouvelles compétences, et si elles étaient aussi un moyen de garder ou de reprendre la main sur votre exploitation ? Car c'est bien vous le patron ! Et qui mieux que d'autres agriculteurs pour vous en parler ? Nous leur avons donné la parole.

De l'optimisme et de la confiance en l'avenir

Karine Caillon, éleveuse de bovins allaitants, participe régulièrement à des formations sur les médecines alternatives :

« J'ai commencé par l'aromathérapie, cela m'a donné envie d'en découvrir d'autres, j'ai donc poursuivi avec l'acupuncture, l'homéopathie, l'ostéopathie et la dernière : obsalim.

J'avais envie d'en savoir plus sur l'aromathérapie, car j'en avais entendu parler en discutant avec d'autres éleveurs. Pour moi, ces médecines sont l'avenir, il va falloir sortir des traitements classiques si on veut continuer à exister demain. J'ai réalisé ces formations avec un groupe d'agricultrices de mon secteur. Ce sont des personnes que je n'aurais pas rencontrées sans les formations, c'est intéressant de pouvoir échanger nos astuces pour améliorer notre quotidien. Aussi, le groupe est hétérogène, avec des personnes de tous âges et des productions différentes (lait, veaux gras, allaitant), nous apprenons beaucoup des expériences des unes et des autres.

Ces formations m'apportent de l'optimisme au quotidien et la confiance en l'avenir, j'avance autrement. Je ne subis plus et je reprends la main sur la santé de mon troupeau. Le rapport avec mon vétérinaire a changé aussi, je suis plus autonome et la discussion est plus équilibrée. Il n'est plus l'expert et moi une

Formations agriculture de conservation pour mieux connaître et valoriser son sol



Formations machinisme pour découvrir, connaître ou se perfectionner

« bleue », ça le fait changer. En effet, en formation, les apports sont très riches, le niveau des intervenants est toujours très bon, il y a du contenu, on apprend beaucoup sans se prendre la tête. En général, il y a une partie en salle pour les apports théoriques et une partie sur une exploitation pour pratiquer. En acupuncture par exemple, on a pratiqué le triangle de l'immunité, ce sont des points de base que l'on utilise pour faciliter le vêlage, les effets sont rapides et visibles. Je le pratique maintenant sur mes animaux, et c'est très valorisant de voir la vache soulagée après notre intervention. En aromathérapie aussi, il y a beaucoup d'applications sur le troupeau, mais il ne faut pas faire n'importe quoi avec les huiles essentielles, une mauvaise utilisation peut être dangereuse, c'est pour ça qu'il est indispensable de se former.

Dans notre groupe, on intègre régulièrement de nouvelles personnes pour assister aux formations. C'est souvent le premier pas qui est difficile car quand on en a fait une, en général on y prend goût et on revient ! Si j'avais un conseil, c'est de ne pas s'oublier. La formation, c'est un temps pour soi, pour mieux vivre son métier au quotidien. »

De la confiance en soi et du professionnalisme

Arnaud Leconte est producteur laitier en GAEC avec un associé. Il a participé à des formations sur la négociation, les coûts de production et la trésorerie :

« Au niveau de l'OP, nous devons aller négocier avec la laiterie (Mont-Blanc) la mise en place des contrats et le prix du lait. Nous avons vraiment l'impression que le rapport de force était déséquilibré. Comment négocier avec une laiterie dont c'est le métier et qui négocie avec des géants comme Leclerc ?

Ugo DENIS, de la Chambre d'agriculture qui travaillait avec nous au niveau de l'OP nous a proposé de réaliser une formation. Nous avons acquis des connaissances et nous avons fait des jeux de rôles pour mettre en pratique. Les intervenants nous ont permis de nous dépasser, ils nous poussaient dans nos retranchements. Notamment, dans certains cas, on se disait qu'on ne pouvait pas aller aussi loin, et finalement ça marchait. On s'aperçoit qu'on est capable de faire des choses dont on n'avait pas conscience. Ça redonne confiance en soi.

Les formations de la Chambre d'agriculture sont de qualité ; pour ma part, j'étais conseiller commercial en banque avant de m'installer, j'avais réalisé des formations à la négociation dans ce cadre-là, mais aucune ne m'a été aussi utile que celle que j'ai faite avec la





Chambre d'agriculture. Avant, on avait l'impression de parler à un mur et de tout accepter sans compensation. Aujourd'hui, on ne dit plus oui à tout, on a notamment réussi à avoir une grille de prix du lait, on est assez content de nous.

On a aussi fait une formation sur les coûts de production pour les mettre à jour sur nos exploitations, cela nous a aidé lors des négociations avec la laiterie, c'est plus facile quand on a des éléments factuels.

Toujours avec le groupe de producteurs Mont-Blanc, j'ai participé à une formation trésorerie. En effet, la trésorerie est souvent difficile à gérer, avec à certaines périodes des besoins d'avances de trésorerie. Cette formation est très concrète, on reprend des bases de compta et on travaille sur un fichier de suivi de trésorerie sur Excel qu'il faut s'approprier. Cela permet de ne pas être pris de court au dernier moment quand arrive une grosse facture, un fermage.

Très concrètement, cette formation nous a été très utile au moment du rendez-vous annuel avec la banque. Grâce à notre prévisionnel de trésorerie sur l'année, nous avons expliqué à notre conseiller où

on allait, quelles allaient être les périodes difficiles. Ça améliore le relationnel avec la banque, ils nous prennent plus au sérieux. On est des chefs d'entreprise, on sait où on va, on ne fonce pas tête baissée dans le mur !

Je sais qu'on a tous du boulot par-dessus la tête, mais c'est important d'apprendre et, finalement, j'ai l'impression que moins on prend le temps, moins on en a ! »

A vous de choisir

La Chambre d'agriculture propose 500 formations près de chez vous qui privilégient les échanges, les visites d'exploitation et les mises en pratique. Pour des formations adaptées à vos besoins nous vous proposons cette année des formations mixtes digitales (FMD), qui combinent une partie en salle et une partie à réaliser chez vous. Vous gagnez du temps, vous limitez vos déplacements et vous bénéficiez d'un suivi avec un conseiller dédié. Rendez-vous sur le site normandie.chambres-agriculture.fr, rubrique formation, où vous trouverez les formations que nous proposons. Vous préférez le papier ? Pas de problème, le catalogue est disponible dans nos antennes. Demandez-le à votre conseiller.

Marie-Hélène Bouillet ■

☎ 02 33 06 46 61

marie-helene.bouillet@normandie.chambagri.fr

La formation ça rapporte, mais combien ça coute ?

Le coût pour mettre en place une journée de formation est en moyenne de 2 100 €. Avec 10 participants le coût par personne et par jour est donc de 210 €. Des prises en charges sont possibles par vos fonds de formation. Si vous êtes agriculteur VIVEA peut en financer une partie, il ne vous restera que 63 € à payer. Pour alléger vos frais de formations, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt de 69 € par jour de formation. Et comme le temps est précieux, vous pouvez faire appel à un service de remplacement. Une aide du Cas-DAR et de la Région vous permet de réduire le coût du salarié : de 70 € pour 7h de formation.



Notre catalogue formation est disponible. Retirez-le dans nos antennes ou demandez-le à votre conseiller !

Juridique

Entretien des haies en bord de voies ou de réseaux aériens

Les haies ou arbres bordant des voies publiques ou des lignes de réseaux aériens doivent être entretenues afin de ne pas gêner soit la circulation, soit les infrastructures elles-mêmes.

Par principe la charge de l'entretien des haies et arbres présents sur une parcelle est à la charge du propriétaire ou de son occupant. Ce principe ne souffre pas d'exception s'agissant de haies ou d'arbres en bordure de voies communales ou chemins ruraux.

L'égagement est à la charge du propriétaire ou au locataire

Il appartient donc au propriétaire ou au locataire des parcelles de procéder à l'égagement des arbres et haies afin de supprimer les branches qui débordent sur la voie ou le chemin, de même le bois mort doit être retiré afin de ne pas risquer de causer un dommage. Si le propriétaire ou l'occupant des parcelles ne réalise pas les travaux après un rappel, le maire peut dans le cadre de ses pouvoirs de police, imposer ces travaux d'égagement et prendre un arrêté de mise en demeure de les réaliser.

Les travaux pourront ensuite être effectués aux frais du propriétaire ou occupant. Dans

le cadre des baux ruraux, la charge de cet entretien des haies et arbres pèse sur le preneur, sauf mention contraire dans le bail. Attention, il s'agit là des travaux d'entretien (égagement) courant.

La suppression d'arbres ou de haies sur des biens loués nécessite soit l'accord du propriétaire (haies en limite de biens loués) soit de l'informer avant tout travaux (haies à l'intérieur des biens loués, à supprimer pour faciliter l'exploitation des parcelles).

Qu'en est-il à proximité des réseaux aériens ?

Pour les haies et arbres jouxtant des réseaux aériens, les règles peuvent être différentes.

Par principe l'entretien de ces végétaux relève du propriétaire ou occupant mais, pour l'électricité, Enedis peut prendre en charge certains travaux. Si la haie ou l'arbre a été planté après l'implantation de la ligne électrique ou si la ligne est sur le domaine public, alors l'entretien est à la charge du propriétaire ou occupant. Dans les autres cas, l'entretien est à la charge d'Enedis. Dans ce cas, chaque propriétaire est informé préalablement des travaux qui vont être réalisés.

S'agissant des lignes téléphoniques aériennes, Orange est en charge du service universel de téléphonie filaire et doit de veiller à la continuité du réseau. Cependant Orange ne peut plus procéder à des travaux sur les arbres et haies, chaque propriétaire ou occupant des parcelles a donc à charge cet entretien. En cas de difficultés, le maire de la commune peut au titre de ses pouvoirs de police prendre des mesures pour imposer les travaux d'égagement.

Attention avant toute intervention sur une haie ou un arbre, il convient de vérifier auprès de la mairie concernée si l'arbre ou la haie ne bénéficie pas d'une mesure de protection qui viendrait limiter ou contraindre les travaux et interdire la suppression. De plus, dans le cadre de la PAC, il est interdit d'égager les haies entre le 1er avril et le 31 juillet de chaque année.

Céline Dureuil-Boullier ■

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

Agriculture biologique

Rencontres Trans-Manche des systèmes herbagers innovants

Durant 3 jours, soixante éleveurs normands, bretons et anglais se sont réunis en Normandie, dans le Bocage virois, pour échanger et progresser sur la conduite économe d'un élevage laitier, sur la simplification du travail, tout en visant une bonne performance économique.

La majorité des fermes réunies sont en agriculture biologique. Sur la fin juin, elles ont résisté aux conditions climatiques en faveur de la fenaison pour venir s'enrichir

d'idées. Leur point commun est d'avoir participé à des voyages d'étude soit dans le Finistère, soit en Angleterre ou en Irlande, organisés par les Chambres d'agriculture de Normandie durant ces 8 dernières années.

Ces voyages ont été une source d'inspiration pour faire évoluer la conduite des exploitations. A leur tour, les normands ont montré aux Finistériens et aux Anglais le chemin parcouru.

3 ateliers techniques

Un temps de séminaire a permis de mutualiser les facteurs de réussite et les écueils à éviter. Lors d'un premier atelier, les participants se sont penchés sur la mise en œuvre du croisement de races laitières. C'est souvent la première technique mise en place sur la ferme au retour des voyages. Un second atelier a porté sur l'élevage des veaux à l'extérieur, au plus près de la naissance. Les éleveurs soulignent tous la rapidité avec laquelle les veaux commencent à pâturer.

Un dernier atelier a fait le point sur l'aménagement de la plateforme laitière et, en particulier, la conception des chemins. Pour parcourir parfois plus d'un km pour accéder à la parcelle la plus éloignée, et pour pâturer 8 ou 10 mois sur 12, il est impératif d'avoir des chemins de qualité.

5 visites de fermes

Ces Rencontres Trans-Manche ont été couplées au Rallye Pâturer Plus, ouvert à tous, qui avait lieu sur les fermes du Gaec des Noés Lefoyer à Saint Philbert-sur-Orne et du Gaec de Courteuil à Saint-Omer. Les éleveurs nous ont fait part des évolutions faites et à venir autour de l'agrandissement de leur surface accessible aux vaches laitières, de leur projet de délocalisation de l'installation de traite en été pour valoriser un grand bloc de prairies, de simplification du travail avec des barrières canadiennes maison, de flore prairiale adaptée aux terrains séchants.

Ensuite, nous avons visité des fermes qui avaient mis en place la monotraite, ou qui avaient groupé leurs vèlages au printemps. Elles ont fait des choix différents de croisements de races, elles élevaient leurs veaux au lait et à l'herbe pâturée sans concentrés. Elles ont aussi agrandi la surface pâturée par les vaches en remplaçant des cultures annuelles par des prairies ou bien en procédant à des échanges parcellaires.

Ces Rencontres Trans-Manches ont permis de réunir des éleveurs qui viennent parfois de loin et d'horizons différents, mais qui partagent des préoccupations communes.

Thierry Métivier ■

☎ 02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr



Normands, bretons et anglais réunis en Normandie pendant 3 jours.



Nos prochaines formations

Je prépare l'avenir : je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

Productions végétales

Reconnaitre les adventices et optimiser le désherbage

Limitez le développement d'adventices nuisibles à vos cultures.

15 octobre 2019 et 26 mars 2020
à Bois-Guillaume (76)

Contact : Christophe DENDONCKER

☎ 02 35 59 47 29

126 €

Utiliser et fabriquer ses produits de bio contrôle

Je souhaite m'initier aux produits de bio-contrôle de la fabrication à l'usage sur mes cultures.

30 et 31 octobre à Bois-Guillaume (76)
5 et 6 novembre à Fauville en Caux (76)

Contact : Christophe DENDONCKER

☎ 02 35 59 47 29

126 €



Productions animales

Assurer le suivi de mon troupeau avec Pilot'Elevage

Je gagne du temps et je suis les performances de mes animaux avec Pilot'Elevage.

5 novembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Perrine GEHIN

☎ 02 31 70 25 83

Tarif : 63 €

Observer mes animaux et ajuster l'alimentation

J'approche autrement l'alimentation de mes vaches laitières.

15 novembre, 5 décembre et 9 janvier 2020 à Vire

Contact : David DELBECQUE

☎ 02 31 68 65 71

Tarif : 189 €

Réduire les antibiotiques sur mon troupeau laitier

J'identifie des solutions pour réduire ma consommation d'antibiotiques en élevage.

7 novembre à Villers-Bocage

Contact : Jean-Jacques BEAUCHAMP

☎ 02 31 70 25 16

Tarif : 63 €

Découvrir les médecines alternatives en élevage

Je cherche à utiliser des produits naturels pour soigner mes animaux, mais je ne sais pas vers quoi me tourner.

19 novembre à Vire

Contact : David DELBECQUE

☎ 02 31 68 65 71

Tarif : 63 €

Circuits courts

Créer ou rénover mon laboratoire

Je me pose les bonnes questions avant de construire ou de rénover mon laboratoire de transformation.

1^{er} et 2 octobre à Lisieux

Contact : Caroline KERVAREC

☎ 02 31 70 25 59

Tarif : 126 €

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène en production fermière

J'acquies les bons réflexes d'hygiène pour garantir la qualité sanitaire de mes produits.

14 et 15 octobre à Bernay

Contact : Charlotte MARTINE

☎ 02 32 78 80 53

Tarif : 126 €

Spécial Installation

Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet

12, 15 et 19 novembre à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Tarif : 130 €

Réussir ma mise en société

Je me pose les bonnes questions avant de m'engager dans l'aventure humaine qu'est la mise en société.

5 et 8 novembre à Avranches

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Gratuit (parcours installation)

Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

14 et 18 octobre à Hérouville Saint Clair

Contact : Marie DUMONT

☎ 02 31 70 25 32

Gratuit (parcours installation)

Apprentissage

La réforme est enclenchée !

Petit retour sur la précédente campagne, durant laquelle 247 contrats d'apprentissage ont été enregistrés. Le secteur de la polyculture-élevage reste le principal employeur d'apprentis (40 %), suivi du paysagisme (23 %) et du secteur équin (11 %). Le nombre de contrats conclus dans le secteur équin sur le département du Calvados ne cesse de diminuer depuis 2

ans. Les principaux diplômes préparés sont le BTS (30 %), le Bac Pro (23 %) et le CAP (15 %).

Conduite par l'Etat, la réforme a permis de simplifier le système des aides aux employeurs d'apprentis avec la mise en place d'une Aide Unique. Tous les anciens dispositifs d'aides sont abrogés. Cette aide

dématérialisée est versée via l'ASP si vous respectez les conditions suivantes :

- entreprise de moins de 250 salariés,
- recruter un(e) apprenti(e) préparant un diplôme ou un titre de niveau 5 à 4 (niveau CAP au Bac),
- conclure un contrat d'apprentissage à partir du 1er janvier 2019.

Une aide unique mensuelle

L'aide unique est versée automatiquement et mensuellement si le contrat a été validé par la Chambre consulaire compétente et si la Déclaration Sociale Nominative (DSN) de l'apprenti(e) est bien effectuée par l'employeur. La Chambre consulaire s'engage à déposer le contrat de manière dématérialisée sur une plateforme suite à son enregistrement afin de lancer le processus.

Montants versés :

- 4125 € pour la première année d'exécution du contrat,
- 2000 € pour la deuxième année d'exécution du contrat,
- 1200 € pour la troisième année d'exécution du contrat.

D'autres modifications sont intervenues : les pourcentages de rémunération (Code du travail) ont été réévalués pour certaines tranches d'âge ; l'âge maximal pour conclure un contrat d'apprentissage a été reculé à 29 ans révolus (hors travailleurs reconnus handicapés).

La mission d'enregistrement des contrats d'apprentissage par votre Chambre consulaire s'arrête au 31/12/2019. A ce jour, le décret visant à préciser les modalités de fonctionnement (dépôt du contrat) à compter du 1er janvier 2020 n'est pas encore paru (courant de l'automne). La procédure sera normalement totalement dématérialisée (plus de contrat papier) et votre nouvel interlocuteur sera a priori OCAPIAT (issu de la fusion du FAFSEA et d'Opcalim).

Vous pouvez retrouver les informations sur l'apprentissage sur notre site Internet, rubrique emploi/formation, apprentissage (contrat, grille des salaires, aide unique, ...).

Shirley BOARETTO

☎ 02 31 70 25 40

s.philippe@calvados.chambagri.fr





◆ Groupe territorial Bessin

Suivre les **dossiers** du territoire

Le groupe d'élus de la Chambre d'agriculture s'est réuni le 2 juillet sous la direction d'Astrid GRANGER, élue référente du Bessin.

Après une présentation des activités de l'équipe de conseillers de l'antenne de Bayeux, la dizaine de membres élus représentant la Chambre d'agriculture se sont intéressés à différents projets territoriaux en cours. Ces projets ou dossiers concernent tous de près ou de loin l'agriculture du Bessin. Il est stratégiquement important que les agriculteurs à travers la Chambre d'agriculture puissent y être représentés afin de saisir les opportunités et de prendre conscience des risques de ces travaux pour l'avenir de l'agriculture du territoire.

Urbanisme, eau, climat, énergie...

Ces dossiers concernent par exemple les domaines de l'urbanisme en lien notamment avec le Scot du Bessin, la protection de l'eau en lien avec les syndicats

d'eau et les intercommunalités ou encore le plan climat air énergie territorial (PCAET) actuellement en cours d'élaboration. D'autres thématiques sont également concernées (aménagement des bords de cours d'eau, aménagement du littoral, suivi du schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires, ...).

Ces projets et thématiques sont suivis de près par les élus qui se sont répartis les différents dossiers en lien avec les techniciens spécialisés de la Chambre d'agriculture.

A travers ces travaux, les objectifs poursuivis par le groupe territorial du Bessin sont les suivants :

- représenter et défendre les agriculteurs du territoire du Bessin,
- être présents et se faire entendre dans les projets territoriaux,
- étoffer le groupe territorial Bessin en lien avec les agriculteurs volontaires et qui

souhaitent bénéficier de l'appui de la Chambre d'agriculture.

Rassembler les initiatives, accueillir d'autres agriculteurs

Le groupe territorial se réunira au minimum trois à quatre fois par an. Il n'a pas vocation à travailler en cercle fermé et souhaite rassembler les initiatives et personnes pour une plus grande efficacité. Il pourra ainsi accueillir d'autres agriculteurs ou même des représentants d'autres secteurs en fonction des thématiques qui seront suivies.

Ainsi, si vous avez des questions ou des besoins en lien avec des thématiques territoriales, n'hésitez pas à contacter l'antenne du Bessin au 02 31 51 66 33.

Margot SEGOUIN ■

☎ 02 33 06 45 21

margot.segouin@normandie.chambagri.fr

Julien DAURIOS ■

☎ 02 31 51 66 31

j.daurios@calvados.chambagri.fr

◆ Groupe territorial Bocage

Les **élus** se fixent leurs **objectifs**

Début juillet, le premier groupe territorial réunissant les élus de l'antenne Bocage de la Chambre d'agriculture s'est réuni afin de fixer les objectifs de travail, techniques et politiques, sur l'antenne.

Après avoir présenté les activités de l'antenne, les élus dont Nicolas DECLOMESNIL, élu référent, ont échangé sur les 3 objectifs prioritaires pour l'antenne, en adéquation avec le projet de mandature régional :

- avoir une vision complète et complémentaire sur l'activité agricole et les actions des collectivités sur le Bocage,
- être les relais des problématiques des agriculteurs locaux auprès des instances

départementales et régionales – internes ou externes – pour les accompagner dans l'évolution de leur exploitation et leurs pratiques au quotidien,

- s'appuyer sur un maillage « d'experts » afin de représenter les intérêts agricoles auprès des collectivités sur l'intégralité du territoire (l'Intercom de la Vire au Noireau et Pré Bocage Intercom).

Une vision complète et transversale du territoire

Pour les prochaines réunions du groupe, les élus souhaitent associer plusieurs agriculteurs répartis sur l'ensemble du territoire pour permettre une vision complète du territoire au sein de cette instance. L'objectif est de permettre une meilleure prise en compte des besoins "sur le terrain" et faciliter la réactivité des représentants agricoles sur l'intégralité du territoire (par exemple, la présence d'un agriculteur local sur les dossiers concernant la circulation des engins agricoles).

Autre objectif affirmé par les élus : une meilleure connaissance des actualités et besoins des collectivités en leur proposant une rencontre dans les prochains mois.

Un territoire partagé

Une particularité pour la région du Bocage : deux découpages géographiques sont à prendre en compte dans l'action des élus et des salariés de la Chambre d'agriculture, le territoire de la « petite région agricole » et le territoire « politique » des collectivités (notamment concernant les actions d'aménagement et d'urbanisme). Ce dernier est à cheval avec le territoire de la Plaine de Caen.

Les informations concernant les collectivités doivent donc circuler entre les deux groupes territoriaux. L'antenne du Bocage a également une situation géographique intéressante. Elle est au carrefour de la Manche, du Calvados et de l'Orne. Des échanges réguliers seront à organiser avec les antennes limitrophes.

La prochaine réunion du groupe territorial de l'antenne Bocage est prévue courant septembre et auront lieu, par la suite, au rythme minimum de trois par an.

Frédérique Salmon ■

☎ 02 31 70 25 41

frederique.salmon@normandie.chambagri.fr



Avant la réunion, rencontre avec les collaborateurs sur le site de la future antenne.



◆ Groupe territorial

Une première pour la Plaine



Le lundi 17 juin dernier, sous la présidence de Mathilde VERMES, élue référente de région, a eu lieu

la première rencontre réunissant les élus et les salariés de la Plaine, Caen et Falaise. Cette réunion fait suite à la création d'une nouvelle instance dans le cadre de la nouvelle gouvernance régionale : le groupe territorial.

Ce premier groupe territorial a été l'occasion de découvrir la ferme de St Vaast à Garcelles-Secqueville, adhérente au réseau Bienvenue à la ferme. Mathilde et Benoît LEFEVRE proposent une salle de réunion à la location et un cadre agréable pour un repas en extérieur... En effet, la réunion a débuté par un repas convivial à la ferme permettant de favoriser l'interconnaissance entre les élus et les salariés travaillant sur le secteur.

Objectif : réactivité et proximité !

L'après-midi s'est poursuivie par un atelier participatif afin de partager les éléments de connaissance de l'antenne, agriculteurs et collectivités territoriales, ainsi que le projet de mandature régional et la façon de le porter sur l'antenne. Il a également permis de fixer les objectifs pour mieux prendre en compte les besoins de nos clients et d'exprimer les attentes et propositions de chacun pour optimiser le fonctionnement et les échanges entre les élus et les collaborateurs.

Au plus près des besoins

Les élus et les salariés de la Plaine souhaitent pendant les 6 prochaines années :

- développer la reconnaissance de la Chambre d'agriculture sur le plan politique et technique,
- développer les contacts avec tous les agriculteurs et toutes les collectivités territoriales sur la Plaine,
- faire adopter le réflexe aux différents publics de solliciter la Chambre d'agriculture pour toute interrogation,
- mieux connaître les besoins individuels des jeunes agriculteurs, dès leur installation, pour mieux les accompagner.

Une des premières actions concrètes mise en œuvre suite à ce groupe territorial est la prise de contact en fin d'été et à l'automne avec les jeunes installés sur la Plaine, sur les 3 dernières années. Cette action doit permettre à chaque nouvel installé de pouvoir engager une relation privilégiée avec un conseiller de la Chambre d'agriculture qu'il pourra solliciter pour toutes les interrogations qu'il rencontrera pendant son activité.

Le prochain groupe territorial se réunira début octobre.

Frédérique Salmon ■

☎ 02 31 70 25 41

frederique.salmon@normandie.chambagri.fr

**Produire des bottes de paille pour construire**

Le 4 octobre, de 13h30 à 17h30, à Bretteville sur Laize

Atelier réunissant agriculteurs du territoire et professionnels du bâtiment intéressés par le développement d'une filière paille construction sur le territoire du Cingal Suisse Normande.

Renseignements et inscription : Grégory Boulen – 07 69 98 47 19

◆ Groupe territorial

Première réunion des élus du Pays d'Auge



Les élus de la Chambre d'agriculture se sont réunis pour la première fois depuis les élections, le 18 juillet dernier. Clément LEBRUN, agriculteur à Gonnevilliers sur Mer est désormais l'élue référent du Pays d'Auge. A l'ordre du jour, deux sujets d'actualité dans la région.

Fermeture de l'abattoir SOCAVIA

Le 2 janvier dernier, l'abattoir SOCAVIA situé à Beuvillers fermait ses portes. Chaque année, le volume abattu représentait 5000 tonnes composées à 70% de bovins et 30% d'ovins. En 2014, 12800 ovins étaient recensés dans le Pays d'Auge (source DDTM).

Les éleveurs d'ovins se trouvent désormais sans solution de proximité : ils doivent faire abattre leurs agneaux hors département, en Seine Maritime ou dans la Manche. Même si des solutions de regroupement des animaux sont parfois proposées, il n'empêche qu'avec l'allongement des distances, les coûts de transport par agneau ont augmenté. Le projet d'abattoir mobile, étudié par Bio en Normandie, pourrait ne pas apporter de solutions à tous les éleveurs notamment ceux qui sont engagés dans l'approvisionnement local hebdomadaire.

Les éleveurs détenant de petits cheptels pourraient être découragés et arrêter la production. Le risque existe également de voir l'abattage clandestin reprendre. En Normandie, 2 communautés de communes, à Carentan et Forges les Eaux investissent dans des outils d'abattage. Face à ce constat, les élus de la Chambre d'agriculture ont proposé de réunir les éleveurs fin septembre, afin d'évaluer leurs besoins en matière d'abattage.

Dégâts de gibiers

Pour traiter ce sujet, MM FOURRIER, directeur adjoint de la DDTM, ainsi que M CATHRIN HAMELIN, du service eau et biodiversité, HELIE, du service nature avaient été invités. M. ALOE, président de la Fédération Départementale des Chasseurs était également présent.

Le constat est sans appel : 80% des dégâts sont concentrés sur la moitié Est du département, soit principalement dans le Pays d'Auge. Tous les agriculteurs présents sont impactés par des dégâts de faune sauvage : les corbeaux lors des semis de maïs, les ragondins qui détruisent les berges, les blaireaux et les sangliers qui ravagent les cultures et les prairies.

Les préjudices sont lourds économiquement : en 2019, certains exploitants ont dû ressemer des parcelles jusqu'à 3 fois. Les répulsifs naturels à base de piment ne s'avèrent pas toujours efficaces lors de fortes pluies. La préparation de la semence ou la pose de clôtures occasionne un surcroît de travail. Les ragondins sont porteurs de la leptospirose qui provoque des avortements chez les bovins. Dans les marais, ils provoquent l'effondrement de digues et, en créant des trous, occasionnent de la casse sur les matériels agricoles.

Il s'avère donc nécessaire de travailler collectivement pour réguler au mieux les populations de ces différentes espèces.

Béatrice Rodts ■

☎ 02 31 31 87 65

b.rodts@calvados.chambagri.fr



Dégâts de sangliers dans une parcelle de blé sur Périers en Auge

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Au service des collectivités et des territoires



Expertise

À l'écoute de vos besoins, nous mettons à votre service des équipes d'experts pluridisciplinaires, pour vous accompagner dans vos études et projets.

Nos études et analyses sont réalisées à l'échelle d'un projet, d'un territoire, du département ou de la région.



Ancrage territorial

Notre présence sur le terrain nous donne une connaissance fine des activités et des acteurs du territoire. Nous pouvons travailler à vos côtés dans la construction et le suivi de projets et développer des partenariats durables.



Concertation

Nous vous appuyons sur la concertation entre les différentes parties prenantes dans une position de facilitateur, d'animateur et d'expert pour des solutions sur-mesure et partagées.



Vision prospective

Nous disposons de données socio-économiques, des ressources et des outils d'analyse pour faciliter la compréhension des filières agricoles, des perspectives et des trajectoires.

Votre Chambre d'agriculture œuvre en permanence au service de vos projets, de vos ambitions et de la performance durable de l'agriculture et des territoires.



**Un renseignement ?
Une question ?**

**Contactez votre antenne locale
et demandez le chef de projet
territorial**

**ou adressez un mail à l'adresse
suivante :**

pte@normandie.chambagri.fr

La responsabilité

Nous respectons nos engagements, nous assumons nos responsabilités quant aux actions mises en œuvre dans le cadre de la prestation.

*Extrait du code d'éthique de la
Chambre d'agriculture du Calvados
fondé sur nos valeurs et destiné à
protéger vos intérêts essentiels.*



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité
par la Chambre d'agriculture du Calvados

Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin

Rédacteur en chef : Philippe Le Panse

Maquette : Cédric Skrzyniarsz

Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de

Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx

Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70

Mél. communication@calvados.chambagri.fr

Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270

Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf
mention contraire. Imprimerie Anquetil.